AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

Ministère de l'Agriculture
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43



PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel :
170 F.

ÉDITION - GRANDES CULTURES

ISSN 0295-5776

BULLETIN n° 23 du 2 SEPTEMBRE 1987

POMME DE TERRE	: **MILDIOU**	: **Maintenir une couverture permanente.**
MAIS	: **SITUATION**	: **Pucerons et acariens.**
BETTERAVE		: **Démarrage de l'oïdium dans plusieurs secteurs.**
COLZA		: **Penser à replacer les cuvettes jaunes dès la levée.**

POMME DE TERRE

MILDIOU

Situation :

Des contaminations ont été enregistrées dans le secteur d'EUVY les 24-25-26 et 28 août et dans le secteur d'HAUSSIMONT les 24-25 et 27 août.
Le temps humide et chaud avec orages localisés prévu cette semaine maintient la pression de la maladie à un niveau très élevé.

Préconisation :

Ne pas relâcher la protection. Maintenir une couverture permanente à l'aide de fongicides pénétrants de préférence.

MAIS

Situation :

PUCERONS

Le niveau des populations est très hétérogène. On observe des parcelles avec 500 à 2000 pucerons par pied (principalement sur les épis) et des parcelles avec présence de quelques colonies.

ACARIENS

On note la présence d'acariens sur les feuilles situées sous l'épi dans les parcelles fortement enherbées. Ces acariens restent localisés principalement sur les rangs en bordure de parcelles.

Préconisation :

Ne pas intervenir.

BETTERAVE

MALADIES FOLIAIRES

Situation :

Peu de maladies foliaires. On n'observe pas de nouvelles taches de cercosporiose.
Cependant, des foyers d'oïdium sont signalés dans l'Aube (secteurs de Montgueux - Ste Maure) dans les parcelles non traitées.

Dans de nombreux secteurs (Nord Marne - plaine de Troyes), des betteraves jaunissent et les extrêmités des feuilles présentent des nécroses.

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. BOUCHET. CFPPAP n° 529 AD (C SPV 1984)

Préconisation :

- **Compte tenu de l'apparition tardive des maladies, un seul traitement suffit et il a dû être réalisé (cf avis n°22 du 19/08) sinon il est trop tard pour intervenir.**
- **Dans le cas où un 1er traitement a été réalisé fin juillet, un 2ème traitement est nécessaire et il devient urgent de le réaliser si ce n'est déjà fait.**

COLZA

Les parcelles semées risquent de lever assez rapidement compte tenu des conditions météorologiques.

Les premières captures d'altises se font dès la levée.

PENSER A REPLACER LES CUVETTES JAUNES.

Rectificatif :

Dans la fiche Ravageurs du colza de notre dernier bulletin, remplacer, dans les produits de traitement, le Counter 2G qui n'est plus commercialisé par le Counter plus.

TELEMATIQUE

36.15 tapez CLACMAG

puis SPV.